

PROJETS ÉOLIENS EN MER : OLÉRON 1 ET 2, GASCOGNE NORD ET SUD



Comment aborder ce vaste projet de parcs éoliens au large des côtes charentaises et vendéennes, à proximité des îles d'Oléron et de Ré, sans se poser la question fondamentale de son utilité réelle, de sa nécessité absolue, de sa justification et de son acceptabilité ?

À quoi sert de débattre, si aucune discussion ne peut s'engager sur l'opportunité du projet, si la décision est imposée de sa localisation ou de la définition de sa puissance ?

Car, à priori, tout semble concourir à l'obligation de construire absolument ces installations industrielles, quoi qu'il en coûte, aux conditions imposées par le maître d'ouvrage, là où il l'a décidé.

Des motifs économiques et de rentabilité vont provoquer inéluctablement, une profusion de réalisations hors normes. Elles seront composées d'innombrables éoliennes de nouvelle génération aux dimensions record (250 mètres, 300 mètres ?) pour aboutir à une **gigantesque exploitation industrielle** avec toutes les nuisances visuelles et environnementales que beaucoup d'associations et de défenseurs de la nature ont déjà parfaitement ciblées, décrites et documentées.

Un ressenti de déloyauté dans le processus décisionnel est dénoncé par beaucoup de personnes qui s'offusquent justement de ne pas disposer de tous les éléments valables pour émettre un avis objectif sur le projet ; ils craignent que soient volontairement cachés des inconvénients majeurs vis à vis de l'avifaune et du milieu marin, qui ne seront révélés que postérieurement, au moment des permis de construction puis lors de l'exploitation.

Est-il sage et raisonnable de persister sur cet emplacement qui se trouve partiellement en zone Natura 2000 et en totalité sur un vaste espace très riche en

biodiversité, sur des couloirs de migration, au risque de modifier inéluctablement l'écosystème en place qui doit être préservé et protégé comme son classement le démontre ? Est-il judicieux d'y planter une multitude d'engins monstrueux, aussi peu performants (taux de charge environ 35% !) qui devront être assistés en permanence par des norias de bateaux et d'hélicoptères pour assurer leur maintenance ? Et qui devront bénéficier par ailleurs d'installations de secours pilotables (au gaz ? au charbon ? par importation ?) pour pallier l'absence ou l'excès de vent.

Qu'en est-il précisément des travaux pharaoniques de raccordement au réseau, en mer comme à terre, à la charge des contribuables pour des coûts démesurés ?

Pour quel profit réel devrait-on accepter l'artificialisation des fonds marins (bétonnage) alors qu'il est théoriquement banni de nos campagnes par les documents d'urbanisme ?

Pourquoi, conséutivement, interdire de fait la pêche ancestrale liée notamment au port de La Cotinière qui fait vivre honorablement des centaines de familles ? Chaos social en vue : est-ce souhaitable ?

Pourquoi vouloir absolument saccager cet espace maritime, au détriment des amoureux de la nature qui fréquentent ces lieux touristiques à la réputation indéniable ?

Pourquoi ces dépenses insensées d'études de faisabilité, de recours judiciaires inévitables, de chantiers à venir, de raccordements futurs à réaliser, de maintenance à assurer, de démantèlement à provisionner, etc. ? Certes les firmes

financières pétitionnaires qui capteront les juteux marchés y trouveront leur compte à coup sûr, mais comment l'économie locale peut-elle sortir gagnante de cette opération au long cours ? Et doit-on sacrifier une grande partie de cette économie locale insulaire au seul bénéfice de la zone portuaire de La Pallice ?

Pourquoi l'État s'ingénie-t-il à braquer les populations et instances directement concernées qui se mobilisent

MAJORITAIREMENT CONTRE

en développant une argumentation parfaitement fondée ? Il suffit de consulter régulièrement les avis publiés par les opposants pour comprendre la justesse de leurs critiques... Ce qui n'est pas du goût des organismes ou des sociétés ayant un intérêt direct à récupérer la manne d'un business juteux soutenu par les subventions publiques. (On les comprend !)

« S'il n'y a pas d'alternative, il n'y a plus de vrai dialogue possible »

En l'occurrence, c'est à l'État, et à lui seul, que revient la responsabilité de proposer une alternative.

Il dispose pour cela de moyens et d'une expertise sans commune mesure avec celle des administrés.

Mais il conviendra alors d'y inclure **en priorité et de manière équitable** tous les investissements qui doivent permettre les économies d'énergie, une gestion économe des ressources et des pratiques frugales.

Ensuite, l'État se doit de composer avec les productions alternatives décarbonées de proximité qui sont possibles et souhaitables. Il doit diffuser une information appropriée aux populations et les aider massivement pour favoriser une consommation plus sobre dans le logement, la mobilité, l'usage du numérique, etc. Idem pour l'industrie, l'agriculture, les transports, ...

L'ÉTAT doit montrer l'exemple et donc, de ce point de vue, être exemplaire. Y compris dans son approche démocratique du problème.

À lui de mettre également en perspective tous les leviers d'action dont il dispose pour gérer l'option « ZÉRO PARC » qui mérite d'être considérée avec le même sérieux, la même résolution, que toutes les autres options.

Et enfin, à lui aussi l'ÉTAT, d'expliquer à la Société :

- **En quoi le développement exponentiel des moyens déployés sur ces lieux, qu'il a choisi unilatéralement sans se soucier de l'avis majoritaire des usagers du territoire, profite réellement au bonheur des populations locales ;**
- **En quoi cette course à l'échalote effrénée apporte du bien et du mieux dans la vie de tous les jours des personnes concernées ;**
- **En quoi il permettra aux générations futures de se féliciter d'un tel choix ;**
- **En quoi ce choix participe véritablement à la lutte contre les pollutions, à la décarbonation et à la préservation du vivant ;**
- **En quoi la beauté des paysages naturels, où se marient harmonieusement depuis des millénaires l'océan, le ciel et la terre, aura été respectée dans son intégrité ;**
- **En quoi un fatras d'éoliennes en mouvement, à perte de vue, est-il plus admirable qu'un coucher de soleil sur le vaste horizon.**

Pierre RIVAUD

Délégué départemental de Sites & Monuments
Président de l'association écocitoyenne CAPRES-AUNIS
<https://capresaunis.fr/>

Marie-Christine HIVA

Déléguée départementale suppléante de Sites & Monuments
Présidente de l'association APSSC
(Association Pour la Protection de Sites St Clément les Baleines)